

Séance du 24 avril 2017

- Nombre de conseillers titulaires : 162
- Nombre de conseillers présents : 118

2017-069-7.5 : Vote des subventions Affaires scolaires – Enfance Jeunesse

Les conseillers municipaux intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations – Enfance Jeunesse pour l'année 2017 :

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
ASEJ	RESTAURANT SCOLAIRE LA MIE DE PAIN SAINT PIERRE MT	MONTREVAULT-SUR-EVRE	28 000
ASEJ	OGEC ECOLE PRIVEE ST NICOLAS CANTINE BOISSIERE	MONTREVAULT-SUR-EVRE	2 500
ASEJ	FAMILLES RURALES CANTINE PERI ASSOC SCA	MONTREVAULT-SUR-EVRE	7 700
ASEJ	FAMILLES RURALES CHAUDRON EN MAUGES	MONTREVAULT-SUR-EVRE	8 800
TOTAL			47 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (135 votants : 110 voix pour, 8 contre et 7 abstentions),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions Affaires scolaires – Enfance Jeunesse telles que définies dans le tableau ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 02/06/2017

2017-070-7.5 : Vote des subventions Culture

Les conseillers municipaux intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations- Culture - pour l'année 2017 :

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
Culture	BIBLIOTHEQUE AEP ST REMY EN MAUGES	MONTREVAULT-SUR-EVRE	70
Culture	CERCLE GENEALOGIQUE DES HAUTES MAUGES (CEGEHMA)	MONTREVAULT-SUR-EVRE	350
Culture	ECOLE DE MUSIQUE DU VAL D'EVRE	MONTREVAULT-SUR-EVRE	48 000
Culture	HARMONIE DU VAL D'EVRE	MONTREVAULT-SUR-EVRE	2 500
Culture	HARMONIE DU VAL D'EVRE	MONTREVAULT-SUR-EVRE	500

Culture	APCI	MONTREVAULT-SUR-EVRE	1 000
Culture	QUE PASSO ASSOC	MONTREVAULT-SUR-EVRE	500

TOTAL	52 920
--------------	---------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (135 votants : 93 voix pour, 20 contre et 10 abstentions),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions Culture telles que définies dans le tableau ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 02/06/2017

2017-071-7.5 : Vote des subventions Environnement

Les conseillers municipaux suivants, intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations – Environnement pour l'année 2017 :

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
Environnement	GDON Chaudron	Chaudron en M.	200
Environnement	GDON Le Fuilet	Le Fuilet	150
Environnement	GDON le Puiset	Le Puiset-Doré	700
Environnement	GDON St Rémy	St-Rémy-en-M.	500
Environnement	Les Amis de la Coulée Verte St-Quentin en Mauges	St-Quentin-en-M.	300
Environnement	L'Etang des Bruyères Le Fuilet	Le Fuilet	355
Environnement	Les Martins Pêcheurs APPMA le Fuilet	Le Fuilet	392
Environnement	Ass Pêche Les Ragondins La salle et Chapele Aubry	Salle et Chap Aubry	350

TOTAL	2 947
--------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (135 votants : 124 voix pour, 5 contre et 2 abstentions),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions Affaires scolaires – Environnement telles que définies dans le tableau ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 02/06/2017

2017-072-7.5 : Vote des subventions Finances

Les conseillers municipaux intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations – Finances - pour l'année 2017 :

Association	Commune	Proposition 2017
CLUB DE LA DETENTE		271
CLUB DES RETRAITES MONTLIMARTOIS		160
CLUB DU 3E AGE CHAUSSAIRE		265
CLUB DU BON ACCUEIL FIEF SAUVIN		150
LES AMIS REMYGEOIS		55
LES SENIORS DE L'EVRE MONTREVAULT		300
COMITE DES FETES LA CHAUSSAIRE (dont cyclathlon)		1 000
COMITE DES FETES MONTREVAULT		3 200
COMITE DES FETES ST REMY EN MAUGES		210
COMITE LOISIRS FUILETAIS		900

EVASION LOISIRS PUISET DORE		450
ATELIER DE SERVICES		1 000
COMITE DE JUMELAGE CHAUDRON		750
COMITE DE JUMELAGE FIEF SAUVIN		750
COMITE DE JUMELAGE ST-PIERRE		750
	TOTAL	10 211

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (135 votants : 108 voix pour, 10 contre et 5 abstentions),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions Finances telles que définies dans le tableau ci-dessus, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 02/06/2017

2017-073rect-7.5 : Vote des subventions Social-Emploi

Les conseillers municipaux intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations – Social-Emploi-Santé pour l'année 2017 :

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
Social	CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (ASSOC)	ANDREZE	250
Social	ADAPEI 49	BP 71857	150
Social	LES AMIS DES TROENES	ST-PIERRE-MONTLIMART	800
Social	CENTRE SOCIO CULTUREL Champtoceaux plateforme	DRAIN	5 200
Social	ADMR LA SANGUEZE	GESTÉ	800
Social	ADMR LE BOCAGE	ST-REMY-EN-MAUGES	5 100
Social	ADMR LES COTEAUX DE L'EVRE	BEAUPREAU	1 900
Social	ADMR LES MINES D'OR et VALLONS FLEURIS (regroupement)	ST-PIERRE-MONTLIMART	8 300
TOTAL			22 500

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
Santé	AMITIE LOISIRS ABSTINENCE	LE FIEF-SAUVIN	450
Santé	LES AMIS DE LA SANTE DU MAINE ET LOIRE	ST LEZIN	300
Santé	FRATERNITE CHRETIENNE MAL&HANDICAPE	ST-PIERRE-MONTLIMART	600
Santé	AMICALE DONNEURS DE SANG ST PIERRE MONTLIMART	ST-PIERRE-MONTLIMART	250
Santé	SSIAD Loire et Mayes	CHAPELLE SAINT-FLORENT	600
TOTAL			2 200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (135 votants : 120 voix pour, 9 contre et 4 abstentions),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions Social-Emploi-Santé telles que définies dans les tableaux ci-dessus, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 09/06/2017

2017-074-7.5 : Vote des subventions Sports

Les conseillers municipaux intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations Sports pour l'année 2017 :

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
Sports	Aubry/Chaudron Basket	CHAUDRON-EN-MAUGES	2 142
Sports	BFSB (Fief-Sauvin basket)	BEAUPREAU	1 185
Sports	EBC (St Pierre/Montrevault)	MONTREVAULT	6 880
Sports	FRB (Fület/St Rémy)	ST-REMY-EN-MAUGES	3 258
Sports	ASSPM (St Pierre/Montrevault)	ST-PIERRE-MONTLIMART	7 320
Sports	FC Chaudron/St Quentin	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	2 819
Sports	FC Fief/Gesté	LE FIEF-SAUVIN	2 016
Sports	FC Fület/Chaussaire	LA CHAUSSAIRE	4 596
Sports	ASSP FOOTBALL ASSOC (Salle/Chap.Aubry/Poitevineière)	SALLE ET CHAPELLE AUBRY	1 778
Sports	ARCHERS DU PARADIS TIR A L'ARC	CHAUDRON-EN-MAUGES	300
Sports	GYM SPORTIVE LES ELFES (+danse+piloxing+pilate)	LE FIEF-SAUVIN	1 736
Sports	GRS (Gymnastique rythmique et sportive)	LE FUILET	1 000
Sports	HAND BALL CLUB SAINT PIERRE - MONTREVAULT	LE FUILET	960
Sports	TWIRLING CLUB ASSOC Chaussaire/Puiset-Doré	LA CHAUSSAIRE	1 450
Sports	COLLEGE DE L'EVRE (UNSS Association sportive)	MONTREVAULT	200
Sports	JUDO CLUB DES MAUGES Fület	11 rue du Pin	1 083
Sports	JUDO CLUB SAINT PIERRE ASSOC	BOTZ-EN-MAUGES	1 900
Sports	TENNIS CLUB BOTZ CHAUDRON	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	200
Sports	TENNIS TABLE MONTREVAULT MONTLIMART	ST PIERRE MONTLIMART	1 200
Sports	TENNIS DE TABLE COLS BLEUS Le Fief	ST-REMY-EN-MAUGES	300
Sports	EVRE RANDO ST PIERRE-MONTREVAULT	MONTREVAULT	650
Sports	CKCM ASSOC (Club Kart Cross)	LA CHAUSSAIRE	650
Sports	MOTO CLUB DES MAUGES	LE FIEF-SAUVIN	650
Sports	ENTENTE CYCLISTE SAUVINOISE	LE FIEF-SAUVIN	300
Sports	FUILET BADMINTON - DETENTE	LE FUILET	100
Sports	BADMINTON SAUVINOIS	LE FIEF-SAUVIN	100
Sports	GYM DETENTE CALDERONAISE ASSOC	CHAUDRON-EN-MAUGES	200
Sports	GYM DETENTE MONTREBELLIEUNE ASSOC	MONTREVAULT	100
Sports	GYM LES AMAZONES ADULTES	LE PUISET-DORE	250
Sports	GYM DETENTE FAMILLES RURALES Fief-Sauvin	LE FIEF-SAUVIN	250
Sports	RANDONNEURS CALDERONNAIS	CHAUDRON-EN-MAUGES	150
Sports	VELO CLUB PUISET DOREEN	LE PUISET-DORE	100
Sports	VOLLEY BALL FUILETAIS ASSOC	ST-LAURENT-DES-AUTELS	100
Sports	ENTENTE DES MAUGES + SECTION SPORT ADAPTE	BEAUPREAU	700
Sports	CLUB NAUTIQUE BEAUPREAU	BEAUPREAU	350
TOTAL			46 973

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (135 votants : 102 voix pour, 18 contre et 11 abstentions),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions Sports telles que définies dans le tableau ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

2017-075-7.5 : Vote des subventions Tourisme

Les conseillers municipaux intéressés par le sujet, ne participent pas au vote :

Monsieur André HODÉ présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations Tourisme pour l'année 2017 :

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
Tourisme	LES AMIS DU GRENET	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	100
Tourisme	MAISON DU POTIER	LE FUILET	23 431
Tourisme	SAUVEGARDE CHAPELLE DES RECOINS ASSOC	LE FUILET	100
Tourisme	SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CALDERO	CHAUDRON-EN-MAUGES	100
TOTAL			23 731

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (135 votants : 110 voix pour, 13 contre et 5 abstentions),

DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions Tourisme telles que définies dans le tableau ci-dessus, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 02/06/2017

2017-076-2.1 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants, L153-21, R153-20 et suivants Vu la délibération en date du 30 Mai 2011 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et définissant les modalités de concertation Vu les débats des conseils municipaux des communes adhérentes sur les orientations du PADD Vu le débat du Conseil Communautaire du 15 Octobre 2013 sur les orientations du PADD Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine et Loire en date du 5 Octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Evre sur le périmètre de la Communauté de Communes « Montrevault Communauté »,

Vu la délibération du 25 Avril 2016 tirant le bilan de la concertation

, Vu la délibération du conseil municipal de Montrevault-sur-Evre en date du 25 Avril 2016 arrêtant le projet de PLU,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 21 Septembre 2016,

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 12 Septembre 2016, Vu l'avis de Madame la Préfète de Maine et Loire en date du 27 Septembre 2016,

Vu l'arrêté municipal en date du 15 Novembre 2016 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 12 Décembre 2016 au 12 Janvier 2017,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des communes déléguées validant le projet,

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineurs du PLU,

Considérant que le PLU tel que présenté au Conseil Municipal et prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code l'Urbanisme,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé tout au long de la procédure : avant l'arrêt du projet, puis le travail d'adaptation en concertation avec les communes déléguées au regard des observations issues de la consultation des services et de l'enquête publique.

Il indique ensuite quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à la majorité d'approuver le Plan Local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération (*135 votants : 130 voix pour, 1 contre et 2 abstentions*),

Conformément à l'article R153-21 du code l'Urbanisme, la présente élibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de Ville ainsi que dans les Mairies déléguées durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueildes actes administratifs de la commune.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- réception par Madame la Préfète compte tenu que la commune est située dans le périmètre d'un SCOT approuvé
- l'accomplissement des mesures de publicité.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 05/05/2017

Prochaine réunion de Conseil Municipal :
- Lundi 29 mai 2017 à 20 heures 30 -